



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Sôlleï'O

du 05 juillet 2023

Association : Sôlleï'O

Date : 5 Juillet 2023

Adresse : 1631, route de Valaury, 83210 Solliès-Toucas

Adresse électronique : contact@solleio.fr

Tél : 06 11 70 14 40

Présents :

- Michel Auger – membre fondateur Solleï'O, Comité de Gestion
- Claude Gouzer – adhérent
- AOM – Association adhérente représentée par Claude Gouzer
- Isabelle Rideau, Présidente, membre fondateur Solleï'O, Conseil de Gestion
- Henri Chevillard, membre fondateur Solleï'O
- Isabelle Menut, adhérente,
- Patrice Huguin - adhérent,
- Olivier Lozano – Soutien Solleï'O via association TerHum
- YsabeauRycx – prise de note – soutien Solleï'O via association TerHum
- Sebastien et Laure (adhérents ?) – Présents n'ont pas signé la feuille d'émargement

Le 5 Juillet 2023, à 20h10, les membres de l'association de Sôlleï'O se sont réunis à la salle Lanza, chemin du Pont de Pey 83210 Solliès-Toucas en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidente Isabelle Rideau et du membre Fondateur et du Comité de Gestion Michel Auger.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mme Isabelle Rideau, présidente de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme YsabeauRycx, notifiée pour la session.

Comme les trois membres fondateurs votant sont présents, l'Assemblée a pu valablement délibérer, conformément à l'article 6 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

1. Révision et adoption de nouveaux statuts
2. Proposition d'un règlement intérieur
3. Élection et départ des nouveaux membres du conseil de gestion

La Présidente a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement de la convocation (23/06/2023). Ils ont été également ré-adressés suite à la demande de Mr Henri Chevillard (30/06/2023) à tous les membres (3 Juillet 2023).

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

Mr Chevillard a contesté la validité de l'Assemblée Générale Extraordinaire, par le fait de :

- la démission de Mme Prospéri (le 28/02/22) validée par l'AG du 5 Février 2023), enregistrée en préfecture,
- la démission de Mme Rideau le 11 Novembre 2021 (non enregistrée par PV d'AG)
- le dépôt d'un recours par Mr Chevillard auprès du procureur pour demander la dissolution de l'association Sôlleï'O et la nomination d'un liquidateur.

Mr Auger, Mme Rideau, Mr Gouzer et Mme Menut ont contesté les faits, de la démission de Mme Rideau et d'accusations infondées formulées par Mr Chevillard. Par une proposition de démission le 11 novembre 2021, Mme Rideau a voulu alerter de sa surcharge de travail et du dysfonctionnement du conseil de Gestion. Cette démission n'a pas été actée en Assemblée Générale. Ce qui est d'autant plus évident que Mme Rideau est toujours enregistrée en tant que Présidente lors de l'AG du 5/02/2023 (que Mr Chevillard n'a pas contesté à cette époque). A ce jour mercredi 5 Juillet 2023, Isabelle Rideau est toujours enregistrée comme Présidente de l'association Sôlleï'O auprès de la Préfecture du Var.

La demande de Mr Chevillard n'est donc pas recevable pour l'AGE. La contestation de Mr Chevillard n'est donc pas retenue, car il n'a pas le statut valable pour entamer les démarches qu'il dit vouloir mener. D'autant plus que plusieurs échanges emails ont été adressés par Mr Chevillard à Mme Rideau en tant que Présidente.

Suite à une demande remise en main propre, Mr Chevillard a laissé savoir au Conseil de Gestion « C un Projet intéressant qui a besoin d'évoluer. Je choisis de me mettre en retrait du projet pour le quotidien et je reste bénévole ponctuellement. Je participerai une seule fois par mois ou pas. » (telegram du 14/01/2023 – adressé à la Présidente-Isabelle Rideau et Mr Auger comme membre du comité de gestion). Depuis, Il a été rappelé à Mr Chevillard qu'il a refusé à plusieurs reprises et depuis plusieurs mois de participer à toute sorte d'activité.

Il a été demandé à Mr Chevillard de fournir les preuves de ses dires et démarches administratives qu'il avait fait. Ce qu'il n'a pas pu faire prétextant être « en attente » de recevoir « un courrier ». Lorsqu'il lui a été demandé où il se faisait adresser ce courrier, il a reconnu l'attendre à l'adresse de Sôlleï'O. Mr Auger a rappelé qu'il lui demandait de quitter son terrain sur lequel Mr Chevillard a installé une cabane qu'il occupe, de façon intermittente, sans aucune autorisation et accord. Mr Chevillard est devenu grossier à l'intention de Mr Auger, membre du conseil de gestion (bras d'honneur).

Lorsqu'il lui a été demandé quel était son but de rester dans l'association Sôlleï'O et pourquoi ne démissionnait-il pas, s'il avait peur de l'engagement de sa responsabilité ? Il a répondu, je cite : « je reste pour aller au bout et dénoncer ce qui se passe, enrichissement au profit du propriétaire. La gouvernance est autocratique. Je parle d'apparence de conflits d'intérêts. Ce sera le procureur qui décidera. Je veux détruire Sôlleï'O ».

Conformément à l'article 8, alinéa c, des statuts de l'association de Sôlleï'O, il a été mis au vote l'exclusion de Mr Chevillard, pour « motif grave portant préjudice aux intérêts moraux ou matériels de l'association »:

- Pour 2 voix (Mr Auger et Mme Rideau)
- Contre 1 voix (Mr Chevillard)

Ensuite, la Présidente a mis au vote l'entrée de nouveaux entrants au conseil de gestion. Mr Claude Gouzer et Mme Isabelle Menut se présentent :

- Pour : 2 voix (Mr Auger et Mme Rideau)
- Contre 1 voix (Mr Chevillard)

Mr Claude Gouzer et Mme Isabelle Menut sont admis au Conseil de Gestion de Sôlleï'O.

Compte tenu de l'état de tension des débats, la discussion et l'adoption de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur, il est convenu d'organiser une autre Assemblée Générale Extraordinaire à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h28.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A Solliès-Toucas, le 09/07/2023

La Présidente de séance
Isabelle Rideau



La Secrétaire de séance
Ysabeau Rycx

